

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux-mille-vingt-six et le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2026.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis

Absent avant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan

Absent : BORGNA Eric

Secrétaire de séance : HECTOR France

Ouverture de séance à 18h10

DEL 2026-09 Attribution de subventions aux associations – année 2026

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commission communale des finances s'est réunie afin d'étudier les demandes de subventions émanant des associations.

Il propose au Conseil Municipal de fixer les montants de subventions aux associations pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer des subventions suivantes pour l'année 2026, à savoir :

ASSOCIATION	Montant attribué en €
A.C.C.A. Diane Ventavonnaise	2 500
3 écoles dans 1 cartable	300
Club bouliste La Saulce	150
Comité des Fêtes de Ventavon	10 000
Coopérative Scolaire de Ventavon	2 000
Divers Parents subventions voyages scolaires 77€/enfant/an.	500
Evidanse 05	1 000
FFDSB promotion de soi	100
F.N.A.C.A.	150

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 005-210501789-20260224-2026_09-DE



Fondation du Patrimoine	200
Fonds solidarité logement UDAF	237
FSE Collège des Hauts de Plaine	300
Gym Plaisir	2 500
Le Chemin Solidaire	600
Le Souvenir Français	100
L'Ost des temps jadis	500
Maison Jeunes Culture de Laragne MJC	500
Usep Secteur Serres Buëch	200
Vivre en Val de Durance	3 000
Montant total attribué pour 2026	24 837

- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget général 2026 à l'article 65748 – subventions de fonctionnement aux associations.
- **Dit** que les subventions provisionnées ne seront versées que sur présentation d'un dossier de demande de subvention avec bilan financier et sous réserve que des subventions ne soient pas également accordées par la Communauté de Communes dont la Commune est membre.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,

Juan MORENO

